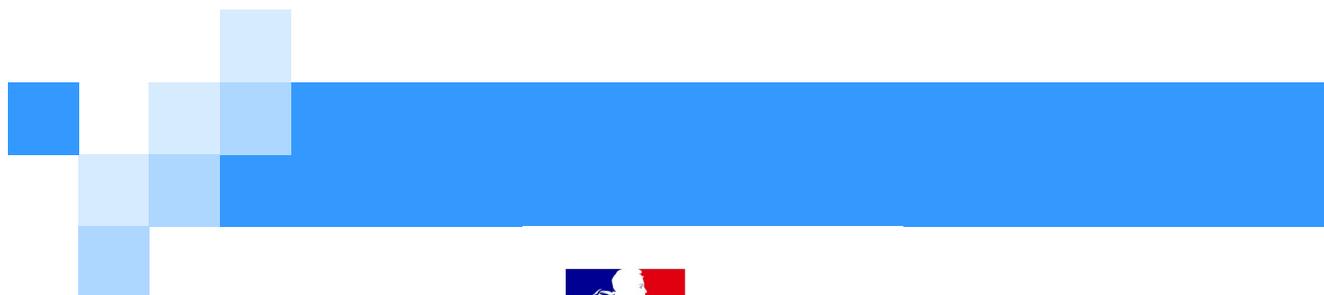


Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS) de Mayotte



SERVICE ETUDES STATISTIQUES
ET EVALUATION (SESE)



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avril 2023

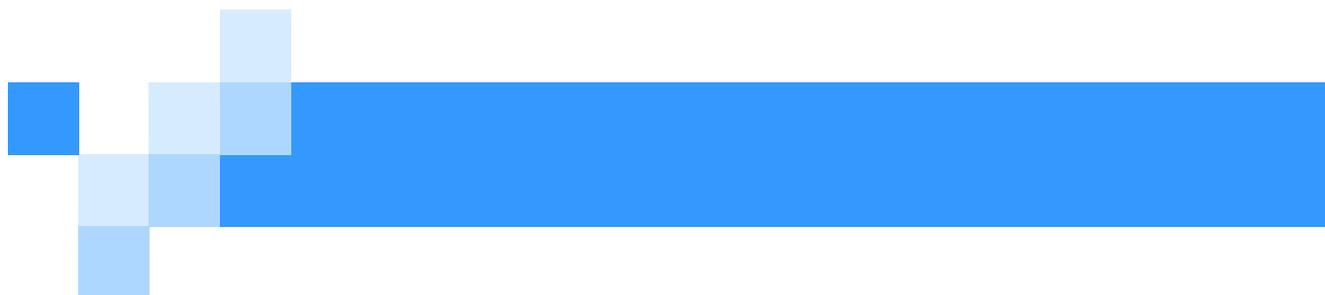
Etude économique et sectorielle

Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS) de Mayotte

L'insularité et la faible production locale de Mayotte impliquent nécessairement une dépendance accrue de l'économie mahoraise au commerce extérieur.

Ce postulat une fois posé, il est indispensable pour les administrations publiques en charge de la mise en œuvre de politiques publiques d'avoir d'une part, une vision fine de la situation économique et démographique du territoire au plan macroéconomique (Partie I) et d'autre part, d'avoir un éclairage précis, quantifiable et qualitatif sur les flux commerciaux en œuvre (Partie II).

Dès lors, au-delà de dresser une photographie précise de l'économie mahoraise, cette étude réalisée en partenariat entre la DEETS et la DGDDI, a vocation à être un véritable outil de pilotage de l'action publique.



Partie I

Situation économique et démographique

Caractéristiques démographiques

Une population jeune

Au dernier recensement de la population en 2017, 256 000 personnes résident à Mayotte avec une moyenne d'âge de 23 ans.

Les 0-29 ans représentent plus de deux tiers de la population (66,9%) alors que le nombre de seniors (60 ans et plus) est d'à peine 4,3%. Sur la pyramide des âges, on peut observer une base large qui témoigne de cette jeunesse.

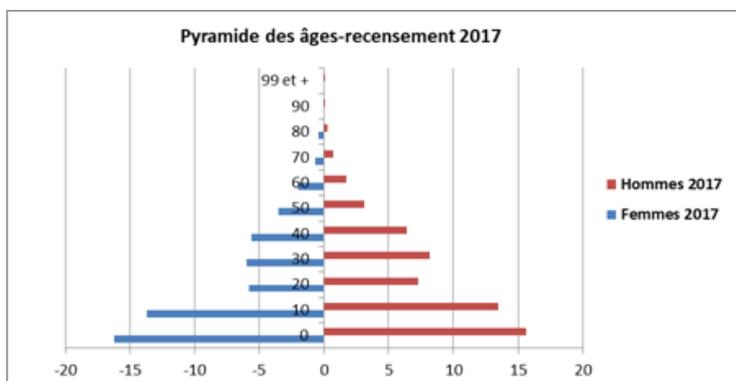
Entre 2012 et 2017, la croissance annuelle moyenne est de 3,8% (0,3 % par an en France métropolitaine).

Elle est soutenue par une natalité élevée. Près de 10 000 naissances ont été comptabilisées sur le territoire en 2019.

En 2020, contrairement aux années précédentes, une baisse des naissances a été enregistrée, en grande partie liée à la baisse du nombre de bébés de mères comoriennes.

La croissance démographique est également alimentée par une immigration des pays voisins essentiellement des Comores. 48% des habitants de Mayotte sont d'origine étrangère en 2017. Cette situation s'explique également par les départs des natifs de Mayotte vers la Métropole et la Réunion.

Au 1er janvier 2022, on estime à 299 348 le nombre d'habitants à Mayotte.



Source : Insee, recensement de la population 2017.

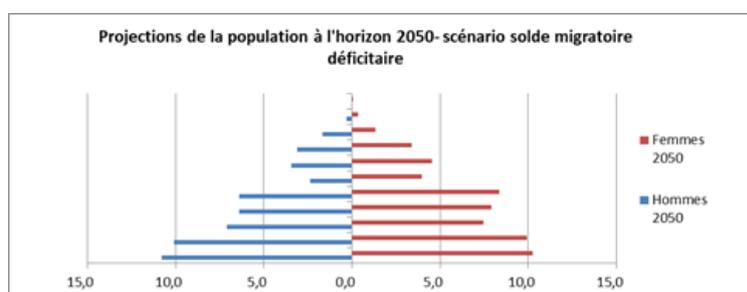
Une croissance de la population qui devrait se poursuivre en 2050

Le nombre d'habitants à Mayotte d'ici 2050 sera de 439 000 selon le scénario d'une migration déficitaire¹ ou de 761 000 selon l'hypothèse d'une migration excédentaire.

Ainsi d'ici 30 ans la population mahoraise sera multipliée par 2 ou par 3 selon les scénarios.

Par ailleurs, selon le scénario d'un excédent migratoire, la densité de la population observée en 2050 serait de 2 000 habitants au km². L'immigration couplée avec la forte natalité seront toujours les moteurs de la croissance démographique.

Une croissance de la population à un rythme différent par rapport à la zone géographique selon les projections de l'Insee



Sources : Insee, Recensements de la population, Omphale.

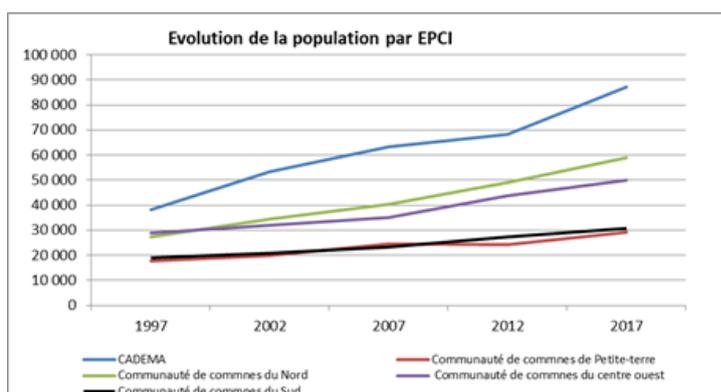
Si on regarde l'évolution de la population selon les intercommunalités, la population est en forte croissance dans les 5 communautés de communes. Néanmoins, cette croissance démographique n'est pas homogène sur tout le territoire.

En effet, le nombre d'habitants dans la communauté d'agglomération « CADEMA » regroupant le chef-lieu et la commune de Démbeni croît de 28% entre 2012 et 2017.

Les communautés du Nord et du centre abritent en moyenne chacune 20% de la population. Ces deux intercommunalités enregistrent 20% de croissance démographique en 5 ans au même rythme que la moyenne départementale.

Le nombre d'habitants en Petite Terre croît modérément comme dans celui du sud avec un taux de croissance de l'ordre de 10%.

20 ans de croissance économique



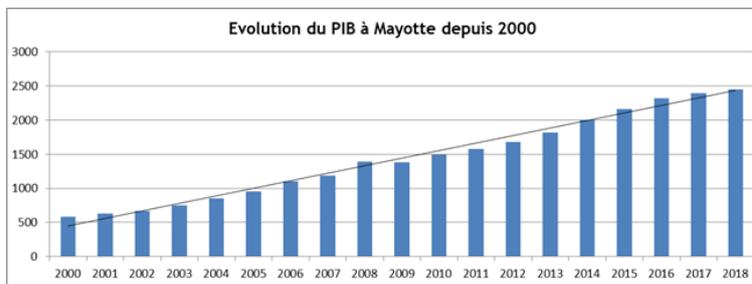
Source : Insee, recensement de la population 2017.

Caractéristiques économiques

L'économie régionale connaît une forte croissance depuis 20 ans. En effet, depuis 2000, la richesse produite sur l'île progresse sous l'effet de convergence économique vers le niveau national.

En 2018, le Produit Intérieur Brut (PIB) de Mayotte est de 2,4 milliards d'euros ce qui représente une hausse de 3,2% en valeur en un an, soit deux fois moins que les années précédentes.

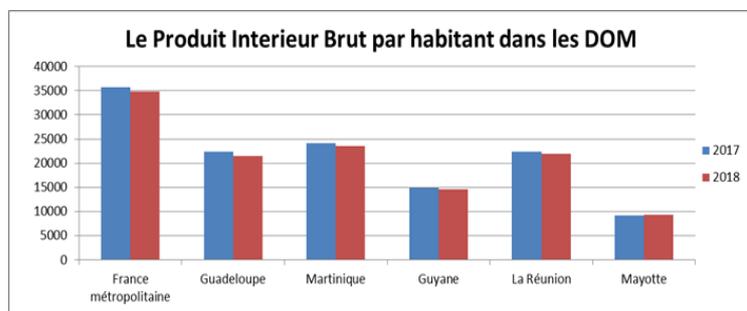
Cependant cette convergence peine à se poursuivre car elle est freinée par les épisodes de mouvements sociaux.



Source : Insee, estimations du PIB

Conséquence du ralentissement de cette convergence, le PIB par habitant baisse de 0,6% pour la première fois depuis 2009, pour atteindre 9 250 euros, un niveau 3,8 fois inférieur au PIB par habitant national (35 763).

Le PIB par habitant de la Réunion est 2,4 fois supérieur à celui de Mayotte. La Guyane dont les caractéristiques démographiques sont proches, a un PIB par habitant 1,6 fois supérieur à celui du département.



Source : Insee, estimations de PIB

Le commerce réalise 36% du chiffre d'affaires des entreprises locales

En 2017, le montant de 1,8 milliards de chiffre d'affaires a été réalisé par les entreprises selon une enquête Insee. Ces entreprises ont fait près de 587 millions d'euros de valeur ajoutée en un an.

C'est le commerce de détail qui enregistre le plus fort chiffre d'affaires (36%). Ce secteur est suivi par l'industrie et la construction qui réalisent respectivement 14% et 13% du chiffre d'affaire total.

En ce qui concerne la valeur ajoutée c'est l'industrie qui enregistre le plus fort montant (26%).

Secteurs d'activité	Entreprises		Chiffre d'affaires (en M€)		Valeur ajoutée (VA) (en M€)		Taux de marge
	Nbre	nbre	en %	en %	en %	en %	en %
Industrie	180	256	14,3%	150	25,6%	20%	
Construction	350	250	13,9%	88	15,0%	44%	
Commerce de véhicules	90	81	4,5%	17	2,9%	42%	
Commerce de gros	100	174	9,7%	28	4,8%	44%	
Commerce de détail	390	633	35,3%	107	18,2%	37%	
Transport	220	183	10,2%	74	12,6%	31%	
Hébergement, restauration	150	41	2,3%	17	2,9%	21%	
Information, communication	50	11	0,6%	5	0,9%	47%	
Immobilier	170	47	2,6%	30	5,1%	21%	
Services aux entreprises	330	107	6,0%	66	11,2%	28%	
Services aux particuliers	50	10	0,6%	5	0,9%	39%	
Ensemble	2 080	1 793	100,0%	587	100,0%	55%	

Source : Insee, Enquêtes sur les entreprises mahoraises 2017

Des entreprises tournées vers le commerce, le transport et l'hébergement restauration

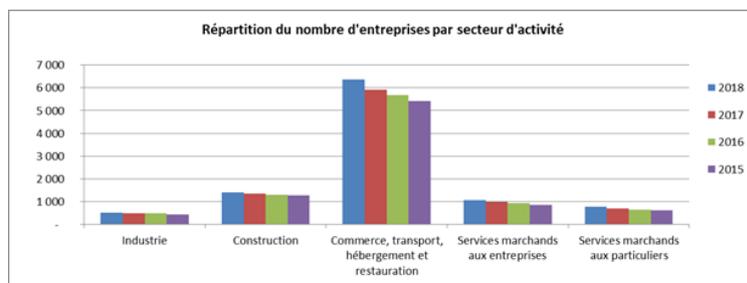
Selon le répertoire des entreprises (Sirène), en 2018, on atteint le seuil symbolique de 10 000 entreprises enregistrées à Mayotte.

Leur nombre croît de 7% entre 2017 et 2018.

Le commerce, le transport et l'hébergement restauration sont les secteurs où on dénombre le plus d'entreprises, soit une part de 63%.

14% des entreprises mahoraises sont actives dans la construction.

Les services rendus aux particuliers représentent 10% et ceux rendus aux entreprises 8%. Cette répartition sectorielle évolue très peu au fil des années.



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, Sirene en géographie au 01/01/2019.

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Une multitude d'acteurs de l'informel avec un faible poids économique

En 2015, 5 260 entreprises du secteur non agricole et non financier exerçaient dans le secteur informel, soit deux tiers des entreprises marchandes (7 620).

En comparaison avec le territoire national, l'activité informelle y représente 1 % de la valeur ajoutée des entreprises non financières et non agricoles.

Ces entreprises ont un faible poids économique et réalisent un chiffre d'affaires de 114 millions d'euros. Elles contribuent à 9% de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises. Plus d'un tiers de ces entreprises exercent dans le secteur du commerce dont le chiffre d'affaires s'élève à plus 55 millions d'euros.

Au niveau du territoire, ces entreprises sont concentrées sur la partie nord et sud de l'île où des foyers économiques sont en développement.

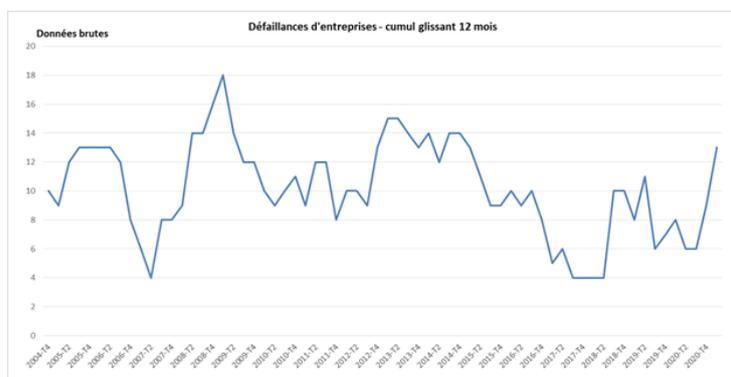
	Entre-prises	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée (VA)	Part de la VA
	nombre	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en %
Commerce de détail	1 960	55 850	13 510	25,2%
Construction	990	10 870	10 070	18,8%
Autres activités de services	410	9 980	8 880	16,5%
Réparation de véhicules	120	7 870	6 850	12,8%
Industrie manufacturière	740	13 480	6 620	12,3%
Transports terrestres et manutention	320	10 450	6 320	11,8%
Restauration	720	5 430	1 440	2,7%
Ensemble	5 260	113 930	53 690	9,3%

Source : Insee, Enquêtes sur les entreprises mahoraises 2017, hors champs financier et agricole

Les défaillances d'entreprises

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.



Source : IEDOM Mayotte

La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations d'activité.

Au 1er trimestre 2020, le nombre de défaillances d'entreprises cumulés sur 12 mois s'élève à 34. Avec ce chiffre, elles sont en hausse de 38% sur un an.

De manière globale, les défaillances d'entreprises mahoraises enregistrées sont faibles, de l'ordre de 10 par trimestre. Au 1er trimestre 2021, elles sont à leur niveau le plus haut (13) depuis 2013, dû à la crise sanitaire.

Le régime de microentreprise favorise le maintien de la dynamique de création d'entreprises

La création d'entreprises à Mayotte connaît une évolution relativement cyclique.

En 2018, malgré la crise sociale, le nombre de créations d'entreprises s'est maintenu à un niveau haut. Néanmoins, une légère baisse est à relever au 3^{ème} trimestre 2018 qui a été très vite compensée par une hausse au dernier trimestre.

Par ailleurs, le premier confinement lié à la crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur les créations.

Leur nombre au 2^{ème} trimestre 2020 est resté important pour atteindre un niveau record de 502 créations au 3^{ème} trimestre. La chute observée à partir du 3^{ème} trimestre est due à la baisse de création d'entreprises « classiques ».

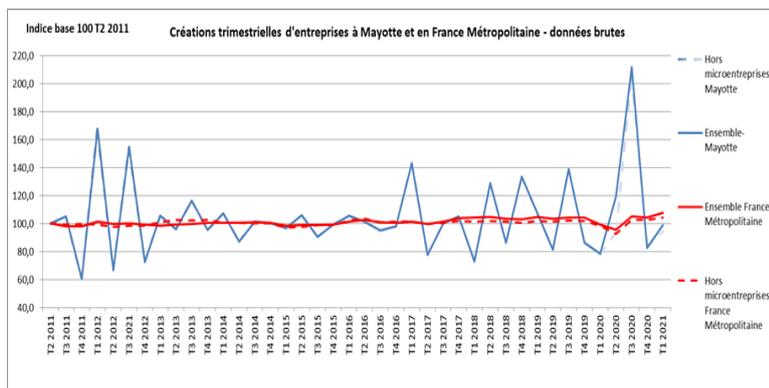
En effet, la mise en place du régime de microentreprise au 1er mai 2020 a permis de maintenir le dynamisme de créations car les microentreprises représentent un quart des créations sur cette période (103 microentreprises créées au 1er trimestre 2021).

Ce régime, déjà en vigueur en Métropole depuis 2003, permet de bénéficier de formalités simplifiées pour la création d'activité ainsi que les obligations de déclaration de paiement. Il offre une simplification des démarches fiscales et sociales.

Au total depuis sa création, 359 entrepreneurs ont choisi ce statut. Ce qui favorise le maintien de la dynamique entrepreneuriale.

Un tiers des créations sont réalisés sous le statut de micro-entrepreneurs dans le secteur des services aux entreprises ; c'est également le cas dans les services aux particuliers. Ces deux secteurs sont émergents puisque le dispositif de service à la personne est entré en vigueur par le décret d'avril 2017.

La part des femmes parmi les micro-entrepreneurs est un peu en retrait (40 % à Mayotte). La part de moins de 30 ans culmine à 36 % parmi les micro-entrepreneurs.



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene).

Près des deux tiers des créations d'entreprises dans le commerce, transport, hébergement et restauration

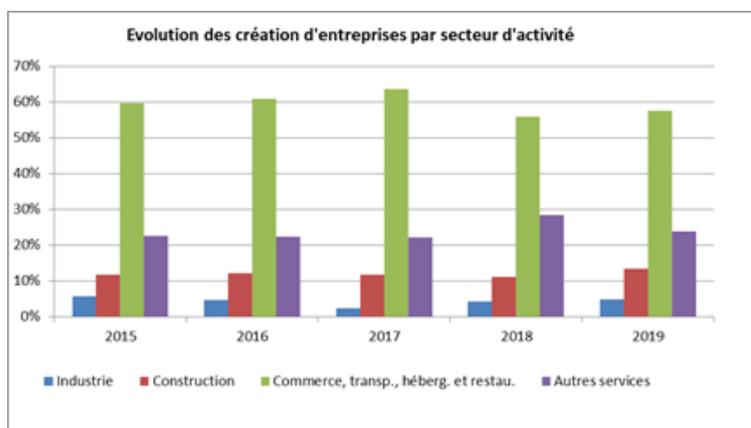
Les entreprises sont créées majoritairement dans le commerce, dans le transport et l'hébergement restauration. Cette tendance est observée depuis 2015 et se poursuit en 2019.

Leur poids dans les créations d'entreprises représente 58%, en baisse par rapport à 2015 mais reste prédominant. Il est suivi par les autres services. 14% des créations ont été réalisées dans l'agriculture.

L'industrie crée peu d'entreprises, à peine 4%, mais pèse plus en termes de chiffre d'affaires.

46% des créateurs d'entreprise sont des femmes, notamment dans les activités pour la santé humaine et action sociale, le commerce et les services aux particuliers. Elles sont moins présentes dans les créations de microentreprises. Les hommes sont surreprésentés dans la construction et l'industrie.

43 % des créateurs ont 40 ans et plus, contre 33 % en France en 2019.



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements Sirene en géographie au 01/01/2019).

63% des établissements ont une activité dans le commerce, les transports et l'hébergement restauration

En 2019, on dénombre 11 000 établissements correspondant à une hausse de 7% en un an.

Comme la répartition sectorielle des entreprises, celle des établissements est dominée par le commerce, le transport, l'hébergement et l'hôtellerie.

La part des établissements dans la construction est de 14% (12% en Métropole).

Alors qu'en France 30% des établissements exercent leurs activités dans les services aux entreprises, à Mayotte ils ne sont que 11%.

Les services aux entreprises et aux particuliers en Métropole ont un poids important avec 21% des entreprises enregistrées. A l'inverse, ces secteurs sont très peu développés sur l'île avec seulement 8% des entreprises enregistrées à Mayotte.

En matière d'évolution, le nombre d'établissements employeurs et non employeurs évoluent de manière cyclique.

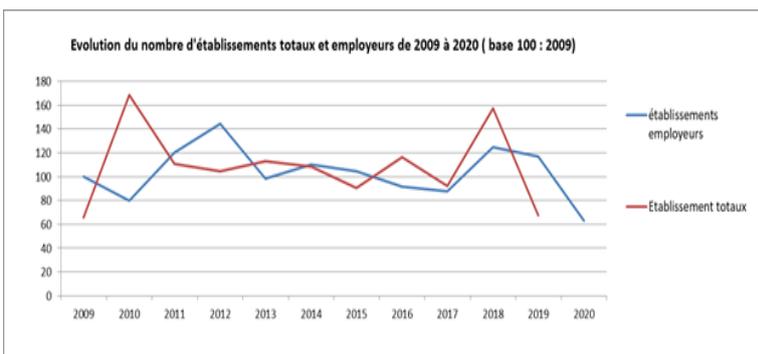
Après une période relativement stable de 2013 à 2017, le nombre total d'établissements a fait un bond en 2017.

En effet 2017 est une année record en ce qui concerne la création d'établissements. Plus de 1 100 établissements supplémentaires ont été créés.

Ce dynamisme a été arrêté par la crise sociale de 2018. Depuis lors, une chute est observée et la crise sanitaire a accentué cette baisse.

A l'inverse, la baisse du nombre d'établissements employeurs a été modérée en 2018 mais plus forte en 2019.

Le tissu économique mahorais est constitué essentiellement d'établissements de petites tailles.



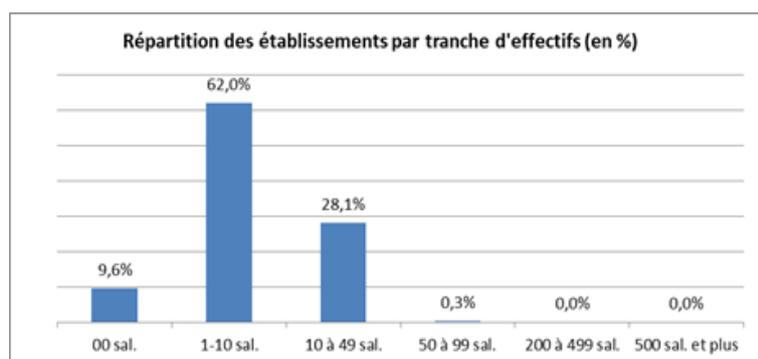
Source : Insee extraction Sirene 2021, traitement DEETS

Les établissements ayant un effectif compris entre 1 et 10 salariés sont majoritaires à Mayotte. Ils représentent 62% des établissements mahorais.

28% des établissements emploient 10 à 49 salariés.

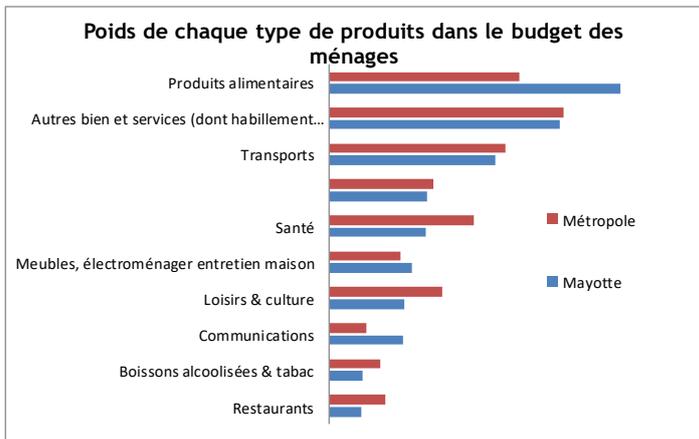
Les établissements non employeurs représentent à peine 10% du total^(*).

Enfin, 16% des établissements ont un siège social situé hors du département.



Source : Insee extraction Sirene 2021, traitement DEETS

^(*) **Nota Bene** : les données issues de la base Sirene sont à analyser avec précautions. Plusieurs établissements ont cessé leurs activités mais sont toujours enregistrés comme actifs dans la base. Les effectifs ne sont pas mis à jour systématiquement.



Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2011 et 2018 (Mayotte), 2017 (Métropole)

A Mayotte, 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté (200 000 personnes). Ce taux de pauvreté se réduit (84% en 2011) mais demeure 5 fois plus élevé que le niveau en Métropole (14%).

Les dépenses en produits alimentaires représentent 25 % des achats de biens et services (16% en Métropole).

Ils pèsent sur le budget des ménages d'autant plus que les prix sont en moyenne 6,9 fois plus élevés qu'en Métropole.

Les achats de biens durables (meubles, équipements électroménagers, informatique, électronique) représentent 7% des dépenses des ménages et pour la plupart sont réalisés dans les commerces spécialisés (74%).

En ce qui concerne les achats alimentaires, ils sont effectués pour 55% dans les grandes surfaces en 2018.

En effet, deux grands groupes dominant (BDM et SODIFRAM). Ils proposent une variété de produits alimentaires dans de petites surfaces implantées sur tout le territoire, faisant concurrence aux 2000 doukas qui ont une offre limitée.

Les doukas, petites épicerie de proximité, partagent 12% du marché de l'alimentaire.

	Mayotte 2011	Mayotte 2018	Métropole 2017
Grandes surfaces alimentaires	58%	55%	69%
Épicerie, doukas	15%	12%	-
Petites surfaces alimentaires d'enseignes locales	4%	12%	-
Surfaces alimentaires* <400 m ²	-	-	6%
Commerces alimentaires spécialisés	3%	6%	16%
Marchés, producteurs, vendeurs ambulants	19%	16%	6%
Autres	1%	0%	3%
Ensemble	100%	100%	100%

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2011 et 2018 (Mayotte), 2017(Métropole)

Caractéristiques de l'emploi

Selon le dernier recensement de la population réalisé en 2017, l'emploi public prédomine à Mayotte avec 55% d'emplois qui sont occupés dans ce secteur alors qu'en France il représente à peine un tiers de l'emploi total.

20% des emplois privés exercés sont dans la construction.

Le secteur concurrentiel est très faiblement développé avec seulement 18 100 emplois. Ainsi, 14% des personnes en emploi

travaillent dans le secteur marchand en 2017.

Ce secteur est dominé par les activités tertiaires.

65% des emplois sont exercés dans les secteurs du commerce, des transports de la restauration, l'hébergement, activités financières, de communication, activités spécialisées.

Parmi ces activités, le commerce de détail qui pèse le plus avec 3 223 emplois, soit 18% de l'emploi total.

La construction compte 20% des emplois privés (3 527). Ce secteur est dépendant de la commande publique.

Il est dominé d'une part par des grands groupes qui sont bien structurés et qui ont des facilités d'accès au marché public, et d'autre part il est composé de petites entreprises qui ont des difficultés à répondre à la commande publique.

Très peu de personnes sont en emploi dans l'agriculture.

En effet, dans ce secteur les activités informelles sont développées et il est handicapée par une absence de structuration et offre très peu d'emploi déclaré.

Pourtant les potentialités de ce secteur sont importantes notamment avec l'arrivée des fonds européens pour l'agriculture (2014).

Secteur d'activités concurrentielles - 17 postes	Nbre de Personnes en emploi	Part des personnes en emploi
Agriculture, sylviculture et pêche	613	3%
Industries extractives et industrie manufacturière	1 405	8%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	283	2%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	456	3%
Construction	3 527	20%
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	622	3%
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	505	3%
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	3 223	18%
Transports et entreposage	2 051	11%
Hébergement et restauration	888	5%
Information et communication	291	2%
Activités financières et d'assurance	271	2%
Activités immobilières	225	1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	2 029	11%
Arts, spectacles et activités récréatives	243	1%
Autres services personnels et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1 262	7%
Ensemble	17 894	100%

Source : Insee, Recensement de la population 2017

En 2022, selon la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, le secteur public est en perte de vitesse et enregistre une baisse de 2,98% en un an. Ce recul engendre une bascule historique de la donne, puisque le secteur concurrentiel devient par la même occasion le premier secteur employeur de l'île avec plus de 24 000 salariés, en hausse de près de 9% sur un an (tableau ci-après).

Effectif salarié annuel moyen - Débit déclaré

	2021	2022	Evolution
Secteur privé	22 326	24 272	8,72%
Secteur public	23 780	23 072	-2,98%
Ensemble	46 106	47 344	2,69%

Sources : SNV2 - BRC

Pour ce qui concerne le revenu dans le secteur privé, les salariés perçoivent en moyenne un salaire brut de 1 500 euros, soit un montant 2,2 fois inférieur à celui de la Métropole (3 300 euros).

Avec 1 900 euros brut par mois, c'est l'industrie qui offre le salaire le plus avantageux. Cette différence de salaire s'explique notamment par un montant du SMIC plus bas à Mayotte.

En effet, au 1er janvier 2023, le montant horaire brut du SMIC à Mayotte était de 8,51 euros contre 11,27 euros en Métropole.

Salaires mensuels bruts en euros

	Mayotte	La Réunion	Métropole
Industrie	1 900 €	2 773 €	3 691 €
Costruction	1 400 €	2 639 €	2 949 €
Tertiaire	1 425 €	2 891 €	3 246 €
Ensemble	1 500 €	2 685 €	3 300 €

Sources : CSSM, Bordereaux récapitulatifs de paiement 2020; Insee, Recensement de la population 2017, Base Tous salariés 2020

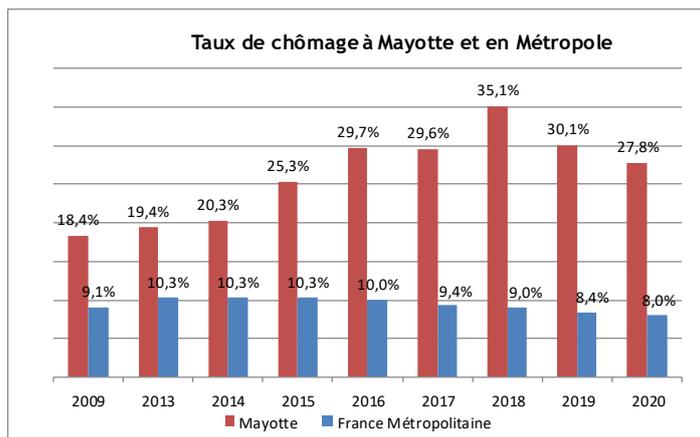
Le département français avec le plus fort taux de chômage

A Mayotte, le taux de chômage est le triple de celui de la Métropole au 4ème trimestre 2020 avec un taux de 27%, en baisse de 2,3 points par rapport à 2019. Ce taux est malgré tout plus faible que celui de 2018 où on a atteint le point culminant de 35%. Cela est dû à la crise sociale qui aura duré 2 mois.

19 000 mahorais âgés de 15 ans ou plus sont au chômage au sens du BIT.

3 000 emplois en moins par rapport à 2019.

Les pertes d'emplois concernent plus particulièrement les femmes et les natifs de l'étranger. Ces derniers ont été le plus impactés par la crise car ils occupent souvent des emplois à domicile.



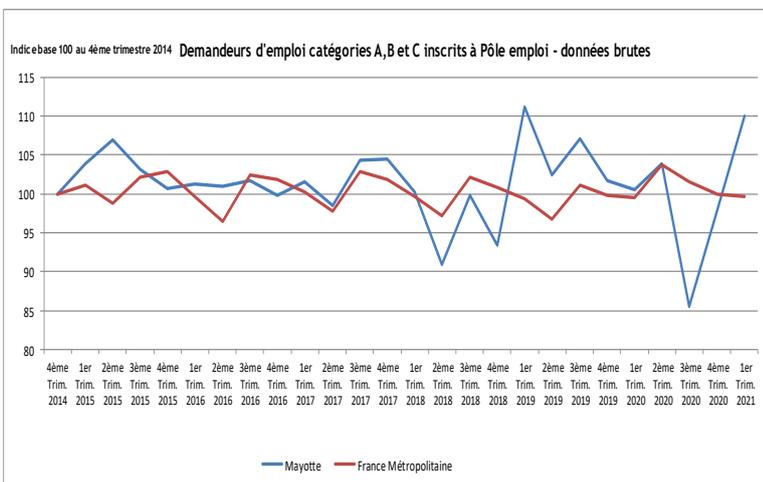
Sources : Insee, enquête emploi en continue, 2ème trimestre et 4ème trimestre

14 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi

Après une baisse au 3ème trimestre 2020, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi remonte et se maintient à un niveau élevé au 1er trimestre 2021: 14 000 inscrits, soit une hausse de 10% par rapport à 2019.

Sur la même période, en France métropolitaine on enregistre une baisse des inscrits en catégories A, B et C.

44% des femmes âgées entre 39 à 45 ans sont à la recherche d'un emploi.



Sources : STMT, Pole Emploi, DEETS, données brutes

L'économie mahoraise est dépendante de l'extérieur.

Afin de répondre à la consommation des ménages les entreprises importent pour la plupart de l'Asie, des pays voisins et de la Métropole.

Dans le chapitre suivant, il s'agit d'analyser les importations et les exportations sur les 3 dernières années.



SERVICE ETUDES STATISTIQUES
ET EVALUATION (SESE)

Avril 2023

Partie II

Les flux commerciaux

Les importations et exportations hors carburants et véhicules sur ces 3 dernières années (2018, 2019, 2020 et 1er semestre 2021)

A l'import comme à l'export les importateurs et les exportateurs ont l'obligation de déclarer leurs marchandises.

La déclaration en douane constitue l'acte juridique par lequel une personne manifeste son intention d'attribuer un régime douanier à une marchandise qu'il importe ou exporte. Elle permet d'identifier la marchandise (catégorie, origine, provenance, destination, valeur...) et doit être remise auprès des services douaniers.

Il s'agit d'un document administratif qui engage l'exportateur et/ou l'importateur au sens douanier et fiscal. A l'importation, les éléments renseignés permettent de déterminer les droits de douane et taxes, les mesures commerciales applicables ainsi que la réglementation en vigueur pour chaque opération. A l'exportation, la déclaration permet de justifier la sortie effective des marchandises déclarées.

Les données utilisées dans l'analyse des importations sont exclusivement celles relatives à l'importation de droit commun. Celles concernant le fret express sont donc exclues.

L'étude analyse les importations et les exportations de biens sur les 3 dernières années à l'exception du flux d'import de carburant et de véhicules qui ont été analysés à part compte tenu de leurs importantes valeurs. Par ailleurs, les échanges de services n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Mayotte importe 7 fois plus de produits qu'elle en exporte

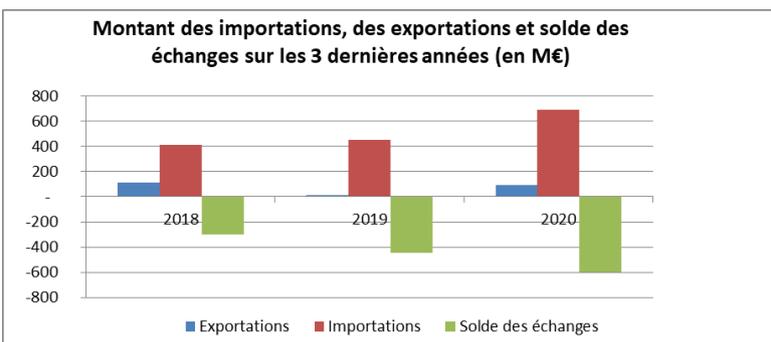
Montant des exportations et des importations* de 2018 au 1er semestre 2021 (en M€)					
	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Evolution 2018/2020
Exportations (en M€)	111	10	93	46	-16%
Importations (en M€)	414	453	695	416	68%
Solde commercial de biens (en M€)	- 303	- 443	- 601	- 370	98%
Taux de couverture (en %)	27%	2%	13%	11%	-13%
Poids des exportations dans le PIB (en %)	5%	2%	3%		-1 pt
Poids des importations dans le PIB (en %)	16,9%	17,0%	25%		8 pts

Source : Douanes, traitement DEETS

* (hors carburant et véhicules routiers)

(p) provisoire

Le poids des importations dans le PIB en 2020 proche de celui de la Métropole



Source : Douanes, traitement DEETS

L'année 2020, dans un contexte de crise sanitaire a néanmoins été marquée par un regain du montant des importations.

Leur poids dans le PIB est proche de celui de la Métropole : 25% (29,9% en France métropolitaine).

En forte baisse en 2019, les exportations se rapprochent de leur niveau de 2018. En revanche, elles pèsent très peu sur le PIB. Leur poids de 3% est très éloigné de celui de la France Métropolitaine 27,9%.

Le solde des échanges de biens présente un déficit structurel de 601 millions d'euros et se traduit ainsi par un montant des importations supérieur à celui des exportations. Mayotte importe alors 7 fois plus de biens (en valeur) qu'elle en exporte.

Les échanges extérieurs de biens sont ainsi déséquilibrés avec un taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) qui s'établit à 13% en 2020 (93% en France Métropolitaine). La balance commerciale est ainsi déficitaire.

Les montants et les volumes d'importation [hors carburants et véhicules] sur les 3 dernières années

Montant des importations* selon leur provenance de 2018 au 1er semestre 2021 (en M€)							
	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Part en 2018	Part en 2020	Evolution 2018/2020
France	226	256	472	164	55%	68%	109%
Asie	81	87	98	58	20%	14%	20%
UE hors France	74	72	78	48	18%	11%	5%
Zone Océan Indien	20	23	27	12	5%	4%	35%
Afrique	5	7	9	5	1%	1%	60%
Amérique	6	7	9	2	1%	1%	51%
Europe hors UE	0	1	1	1	0%	0%	
Australie	0	0	0	-	0%	0%	
Ensemble	414	453	695	289	100%	100%	68%

Source : Douanes, traitement DEETS

*(hors carburant et véhicules routiers)

En 2020, près de 700 millions d'euros de biens [hors carburants et véhicules routiers] ont été importés, soit une hausse de 68% des importations sur 3 ans.

Plus de deux tiers du montant de ces importations proviennent de l'Hexagone ce qui fait de la Métropole le premier fournisseur du département. En outre, entre 2019 et 2020, ce montant a été multiplié par deux.

Les importations en provenance des autres zones progressent également sur la période.

Plus de la moitié du volume des importations provient de l'Asie en 2020

Volume des importations*selon leur provenance de 2018 au 1er semestre 2021 (en tonnes)							
	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Part en 2020	Part en 2018	Evolution 2018/2020
Asie	148 808	166 452	193 817	100 494	51%	51%	30%
France	70 590	72 656	85 880	44 482	23%	24%	22%
UE hors France	42 395	43 805	53 579	29 478	14%	15%	26%
Zone Océan Indien	23 676	24 998	27 698	17 929	7%	8%	17%
Afrique	3 403	4 679	5 839	4 226	2%	1%	72%
Amérique	1 710	1 555	11 698	554	3%	1%	
Europe hors UE	140	234	2 018	730	1%	0%	
Australie	2	93	182	-	0%	0%	
Ensemble	290 724	314 473	380 712	197 892	100%	100%	31%

Source : Douanes, traitement DEETS

*(hors carburant et véhicules routiers)

Le volume des importations est en hausse constante au cours de ces 3 dernières années en particulier l'année 2020 qui est marquée par une hausse de 31%, qui est forte comparée à celle observée entre 2019 et 2020 (21%).

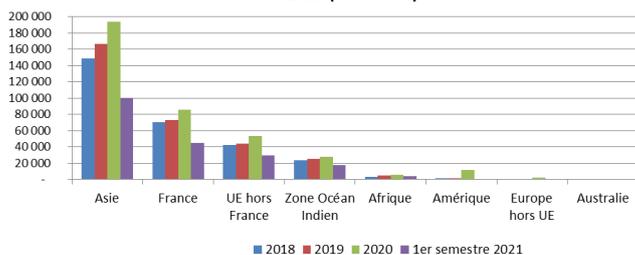
En moyenne, chaque année, Mayotte importe de l'extérieur 329 mille tonnes de produits.

Cette tendance se poursuit puisqu'au 1^{er} semestre 2021, on a importé déjà près de 198 milles tonnes de produits, soit la moitié du volume total de 2020.

La répartition de la part du volume selon les zones est relativement stable sur 3 ans.

L'Asie est la principale zone avec 51% du volume total. Elle est suivie par la Métropole (23%), par l'UE hors France (14%) et dans une moindre mesure par la zone de l'océan indien (8%).

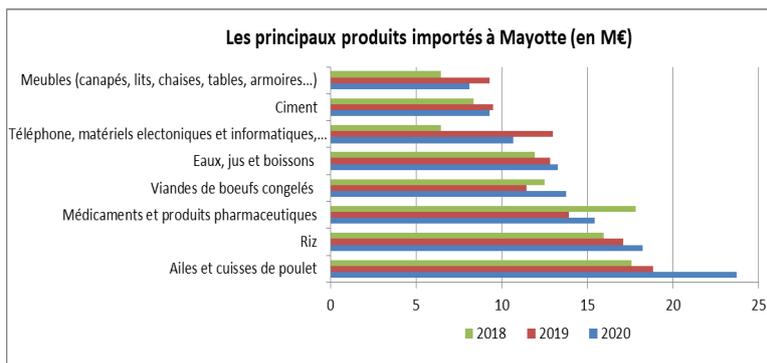
Volume des importations selon la zone de provenance de 2018 au 1er semestre 2021 (en tonnes)



Source : Douanes, traitement DEETS

En-dehors de la Métropole, Mayotte échange avec 3 zones principales : les pays asiatiques, l'UE hors France et les pays de l'océan indien. La hausse du volume d'importation concerne toutes les zones.

Le flux d'import du département constitué en premier lieu d'aliments de base



Source : Douanes, traitement DEETS

En 2020, 77% des importations du département concernent des produits non-alimentaires (69% en 2019 et 67% en 2018).

Néanmoins, le flux d'import est constitué en premier lieu de produits alimentaires de base (ailes de poulet, viandes et riz). Cette répartition par typologie de produits n'a pas particulièrement évolué au cours des 3 dernières années.

Ainsi, en 2020, 24 millions d'euros d'ailes et cuisses de poulets ont été importés pour les trois-quarts de l'UE hors France. L'importation de riz est toute aussi importante : 18 millions en 2020.

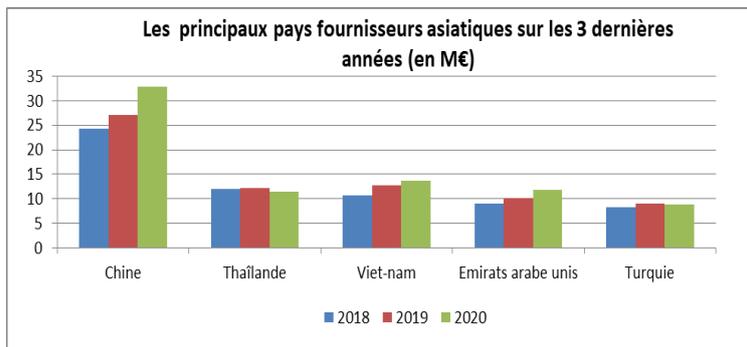
En 3^{ème} position, l'import de médicaments et produits pharmaceutiques, est en retrait en 2019 (-22%), et en hausse en 2020 (+11%).

L'importation des autres postes constitués de produits non-alimentaires est en baisse en 2020 (téléphones, matériels électroniques et informatiques (-18%), le ciment (-2%) et les meubles (-13 %)).

En 2020, 9 sociétés ont importé à elles seules 200 millions d'euros de produits, soit 30% du montant des importations totales.

La zone de l'Asie

Avec près de 100 millions d'euros de produits, l'Asie est la première zone d'importation



Source : Douanes, traitement DEETS

À l'exclusion de l'hexagone, le continent asiatique est la première zone d'importation de produits provenant de 5 principaux pays.

En 2020, la Chine avec un tiers des importations est le premier pays fournisseur asiatique (33 millions d'euros).

Le flux d'import de ce pays est en constante augmentation sur 3 ans (+35%).

Le Vietnam et les Émirats arabes unis occupent respectivement la 2ème et la 3ème position avec 14 et 12 millions d'euros. La valeur des importations de la Thaïlande est en baisse de 5%, mais se maintient à un niveau relativement élevé (11 millions d'euros)

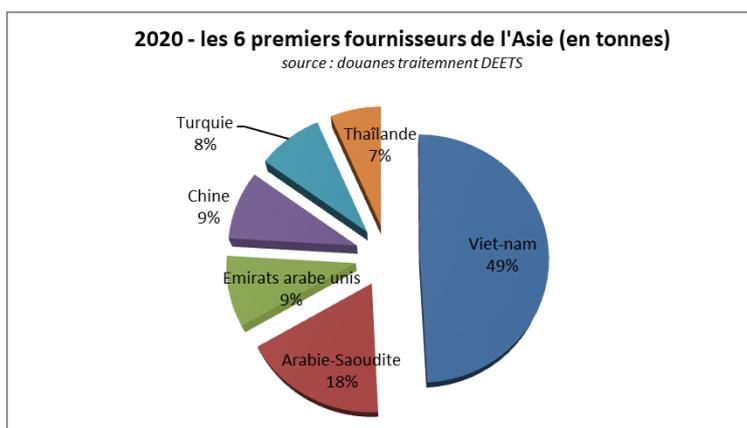
Près de la moitié du volume d'importation de l'Asie provient de Vietnam

En ce qui concerne le volume importé, près de 194 000 tonnes de produits ont été importés de l'Asie, un volume en hausse de 30% sur la période. Plus de la moitié du volume d'importation asiatique provient du Vietnam et 18% de l'Arabie Saoudite.

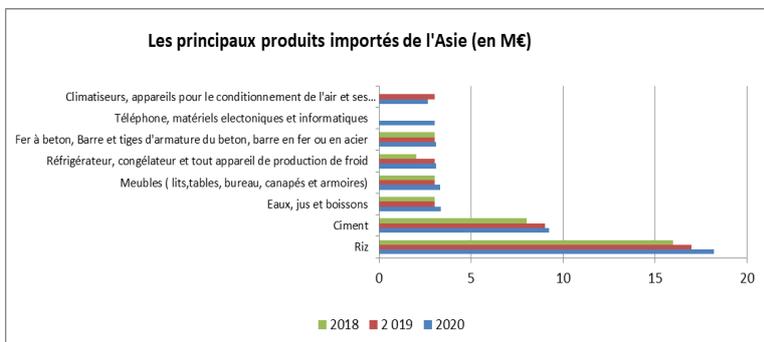
La part du volume d'importation de la Chine et des Emirats arabes unis est identique (9%) et plus faible pour celle de la Turquie (8%).

Pour les produits originaires de Vietnam, il s'agit principalement du riz et du ciment. En ce qui concerne l'Arabie Saoudite, il s'agit du ciment, des boissons et du TOLUENE DIISOCYANATE (TDI), composé organique utilisé pour la production de mousse souple.

Les produits en provenance de ces pays sont la plupart des produits non alimentaires pour une valeur de 62 millions d'euros en 2020.



Ces derniers comprennent les matériaux de construction (ciment, fers à béton, carreaux, dalles, faïences) qui représentent 27% des imports. L'ameublement et l'équipement électroménager font partie des produits non alimentaires importés pour un montant de 3 millions d'euros. En ce qui concerne les produits alimentaires, du riz, de l'eau, des jus et des boissons ont été importés pour une valeur de 18 millions d'euros.



Source : Douanes, traitement DEETS

Avec 33 millions d'euros d'importation, la Chine premier pays d'importation de l'Asie

Le 1er pays fournisseur asiatique est la Chine pour un montant total de 33 millions d'euros.

3,8 millions d'euros est la valeur des importations de panneaux solaires et de climatiseurs provenant de ce pays.

Dans un contexte de crise sanitaire, 1,7 million de masques de protection Covid ont été importés de Chine en 2020.

Dans une moindre mesure, la Chine fournit également des appareils domestiques et de l'électroménager (machines à laver, télévisions, réfrigérateurs..).

13 millions d'euros de produits importés du Vietnam en 2020

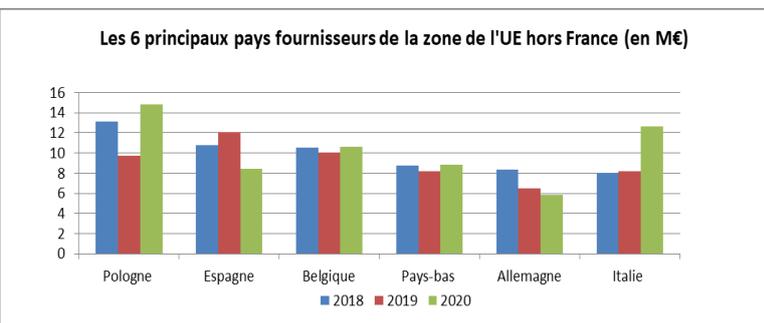
En 2020, 14% des importations asiatiques proviennent du Vietnam pour un montant total de 13 millions d'euros. Ce montant évolue relativement peu sur ces 3 dernières années.

Les deux principaux produits importés de ce pays sont le ciment et le riz pour respectivement 6,7 et 5 millions d'euros.

L'Union européenne hors France

Des échanges avec l'UE en cours de développement

Les relations entre l'UE et Mayotte se développent d'autant plus depuis l'accès du département au statut de région Ultra-périphérique (RUP). Depuis 2014, le département bénéficie d'un régime spécifique d'approvisionnement destiné à alléger l'approvisionnement en produits essentiels à la consommation humaine.



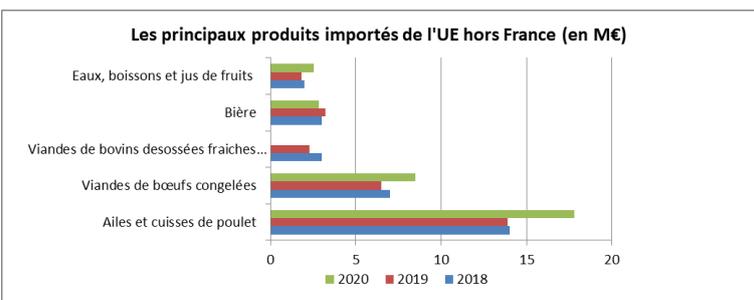
Source : Douanes, traitement DEETS

78 millions d'euros de produits importés de l'UE hors France

Ainsi en 2020, avec 78 millions d'euros, soit 11% des importations, l'UE hors France est la deuxième zone d'importation. De plus, ce montant est en hausse de 5% sur 3 ans.

De manière générale, Mayotte échange avec les grands pays de l'UE. La répartition entre les pays est assez hétérogène suivant les années.

Néanmoins, la Pologne est le premier pays de provenance des produits de l'UE hors France, avec 15 millions d'euros d'importation constituée d'ailes et de cuisses de poulets (71%) ainsi que de la viande congelée (17%).



Source : Douanes, traitement DEETS

62% des importations de cette zone sont des produits alimentaires.

Ainsi, le premier produit importé de l'UE hors France sont les ailes et cuisses de poulets pour un montant de près de 18 millions d'euros.

De plus, la part des importations de ce produit a augmenté de 29%.

La valeur des importations d'eaux, de boissons et de jus de fruits en provenance de cette zone qui s'élevait à 3 millions d'euros en 2020, est également en hausse de 50%.

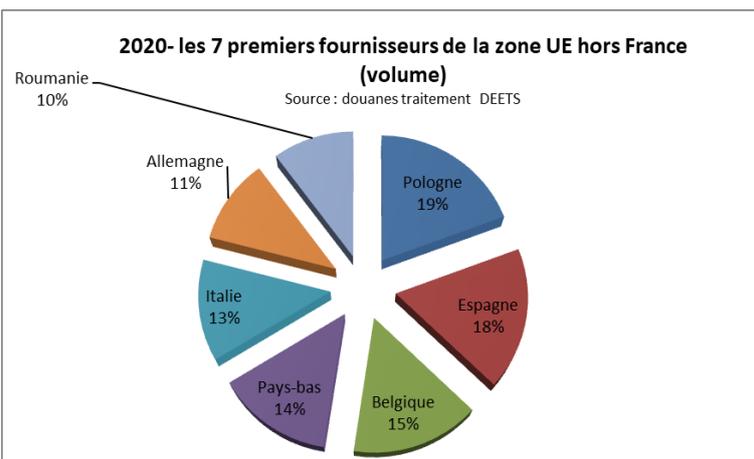
Plus de 50 000 tonnes de produits importés de l'UE hors France

Pour ce qui est du volume importé de cette zone, 50 518 tonnes de produits en provenance de l'UE hors France ont été enregistrées en 2020, en hausse de 26% sur 3 ans.

Le département importe ces produits de 6 principaux pays. La répartition du volume d'importation entre ces pays est relativement homogène.

19% du volume de produits de l'UE hors France provient de la Pologne, qui a augmenté de plus de la moitié en 3 ans (+54%).

Le volume d'importation depuis l'Espagne a eu une augmentation plus modérée (2%) mais garde une part importante (15%).



Source : douanes traitement DEETS

La 3^{ème} position est occupée par la Belgique avec près de 4 000 tonnes de produits importés, un volume en hausse de 24%.

La zone de l'Océan Indien (OI)

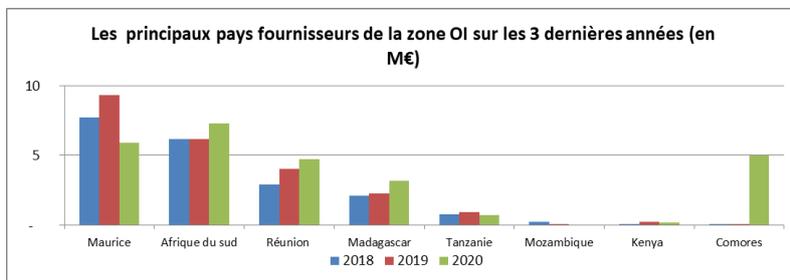
Les relations avec la zone de l'océan Indien sont à un niveau faible mais se développent au fil des années.

Ainsi, le montant des importations est en hausse de 35% sur 3 ans. Les produits en provenance des Comores, de la Réunion, de l'Afrique du Sud et de Madagascar contribuent fortement à ce dynamisme.

En 2020, l'Afrique du Sud est le premier pays d'importation des produits de la zone OI en valeur: avec 7 millions d'euros d'importation en provenance de ce pays, en hausse de 18%.

À l'inverse, bien que 22% des importations de la région proviennent de l'île Maurice en 2020, cette part a subi une baisse importante en un an (elle était de 40% en 2019 et 39% en 2018).

Par ailleurs, les échanges avec la Tanzanie, le Mozambique et le Kenya restent encore timides.



Source : Douanes, traitement DEETS

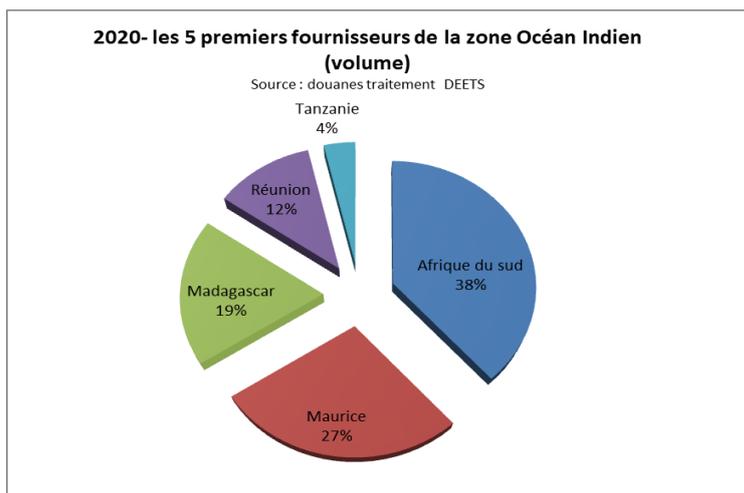
Une évolution dynamique du volume des produits importés de l'Océan Indien

Près de 27 698 tonnes de produits ont été importés de la région, un volume en hausse de 17% sur 3 ans.

38% du volume d'importation de cette zone provient de l'Afrique du Sud et 27% de l'île Maurice.

On importe de ces 2 pays respectivement, pour le premier, du bitume, du gaz et de la coke de pétrole (36%), des boissons (15%), des fruits (14%), du bois et articles en bois (14%), pour le deuxième de la farine (41%) et des bonbons (10%).

La part du volume d'importation de Madagascar est de 19% avec plus de 5 000 tonnes de produits, en hausse de 26%. On y importe en premier lieu du bois, du taro et des songes.

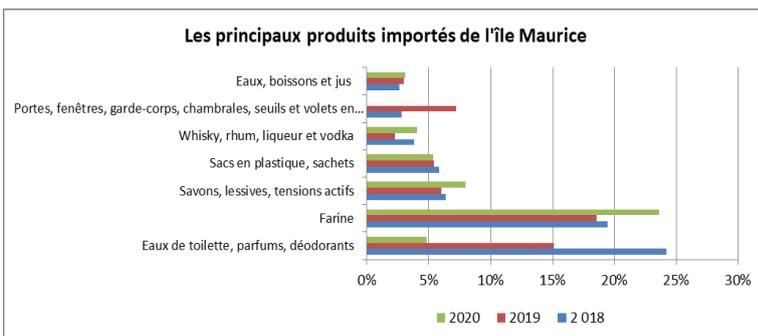


Source : douanes traitement DEETS

Deux tiers des produits importés de la Zone OI, non alimentaires

Sur les 27 millions d'euros de produits importés de la zone OI, deux tiers sont des produits non-alimentaires.

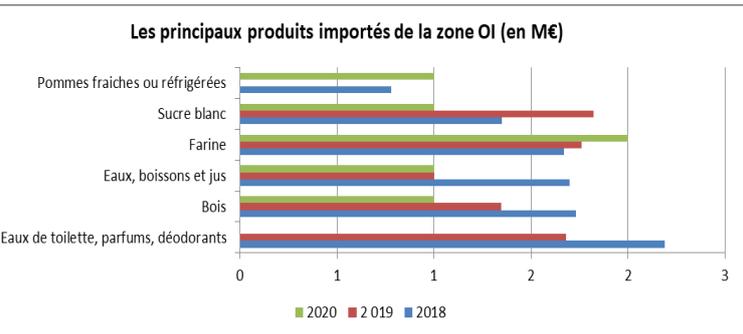
Près de 6 millions de produits importés de l'île Maurice



Source : Douanes, traitement DEETS

5,9 millions d'euros d'importations en provenance de l'île Maurice en 2020.

24% de ces importations sont des eaux de toilette et parfums.



Source : Douanes, traitement DEETS

Le département a importé du bois pour une valeur d'un peu plus d'un million d'euros, 63% venant de Madagascar et 37% d'Afrique du Sud.

Respectivement 2 et 1 millions de farine et de sucre ont été importés en 2020 ; pour le premier, il provient de Maurice et pour le second de l'Afrique du Sud.

Les importations en provenance de la Zone OI ont été fortement impactées par la crise.

38% du volume d'importation de l'Océan Indien provient d'Afrique du Sud

L'Afrique du sud a importé plus de 7 millions d'euros de produits dont la typologie est la suivante :

Les continents américain et africain

En ce qui concerne les continents américain et africain, les relations commerciales sont faiblement développées.

Seulement 9 millions de produits importés de chacun de ces zones en 2020.

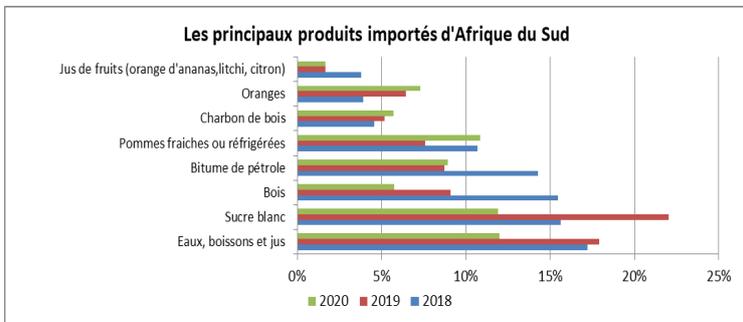
62% des importations de l'Amérique proviennent du Brésil. Ce pays fournit exclusivement des produits alimentaires (ailles de poulet et viandes bovines). 26% provient des Etats-Unis.

Pour ce qui est de l'Afrique, 41% des produits viennent de Tunisie et 34% du Maroc.

Le premier approvisionne à 60% en produits non-alimentaires (articles scolaires, produits d'entretiens de la maison...), le second fournit essentiellement des produits alimentaires (boissons, sardines et jus).

L'île Maurice et l'Afrique du Sud sont les deux premiers pays de provenance des produits de la Zone OI.

En effet, 49% des importations de la région viennent de ces 2 pays.



Source : Douanes, traitement DEETS

En 2020, 7 importations sur 10 de l'Afrique du Sud concernent des produits non-alimentaires.

On y a importé du bois et du charbon de bois pour une valeur de 800 milles euros.

Les produits alimentaires importés de ce pays sont des fruits pour 1,7 million euros et des boissons (eaux et jus) pour 996 milles euros.

On observe une baisse du flux d'importation des produits d'Afrique du Sud de la part des principaux opérateurs.

Importations de carburants et de véhicules

9 importations de carburant sur 10 proviennent du Bahreïn

Zone d'origine	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Part en 2018	Part en 2020	Evolution 2018/2020
Asie	82	73	64	32	77%	64%	-22%
Zone Océan Indien	22	32	34	29	21%	34%	53%
France	1,3	2	2	1	1%	2%	31%
UE hors France	0,3	0	0	1	0%	0%	-47%
Amérique	-	-	-	2	0%	0%	-
Ensemble	106	108	100	64	100%	100%	-6%

Source : Douanes, traitement DEETS

Chaque année, Mayotte importe en moyenne 105 millions d'euros de carburants.

Ce montant de l'importation de carburant est en légère baisse de 6% sur 3 ans, due en partie par une baisse de 22% de l'import en provenance des pays de l'Asie.

Toutefois, 64% du carburant distribué vient de cette zone.

À l'inverse, l'importation de l'Océan Indien est en hausse de 53%. Le carburant de l'Asie vient exclusivement du Bahreïn (92%) et pour une faible partie des Emirats arabe unis (8%).

La totalité de l'import de la zone de l'OI vient des Seychelles pour 34 millions de carburant en 2020.

Zone d'origine	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Part en 2018	Part en 2020	Evolution 2018/2020
Asie	98 187	90 142	99 976	46 760	89%	84%	2%
Zone Océan Indien	11 456	10 458	18 529	7 979	10%	16%	62%
France	505	572	562	308	0%	0%	11%
UE hors France	117	177	69	417	0%	0%	-41%
Amérique	-	-	-	2 772	0%	0%	-
Ensemble	110 265	101 349	119 135	58 237	100%	100%	8%

Source : Douanes, traitement DEETS

En 2020, 119 milles tonnes de carburant importés qui proviennent pour une large majorité de l'Asie (84%) en particulier du Bahreïn. Ce volume est en hausse sur un an (18%).

Pour ces deux principales zones d'importation, le volume de carburant importé augmente sur 3 ans mais cette hausse a été forte pour l'océan indien (+62%) et plus modéré pour l'Asie (+2%).

8 importations de véhicules sur 10 proviennent de la Métropole

	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Part en 2018	Part en 2020	Evol. 2018/2020
France	57	110	82	47	84%	81%	44%
UE hors France	5	7	7	4	7%	7%	45%
Asie	3,6	4	8	5	5%	8%	120%
Zone Océan Indien	1,1	1	2	1	2%	2%	42%
Afrique	0,9	1	2	1	1%	2%	95%
Amérique	0,4	1	1	0	1%	1%	169%
Europe hors UE	0,0	0	-	-	0%	0%	-100%
Ensemble	68	123	101	60	100%	100%	49%

En 2020, 101 millions d'euros d'importation de véhicules ont été réalisées, dont 8 sur 10 provient de la Métropole.

Ce montant est en hausse de 44% sur 3 ans. 7% des importations viennent d'Asie dont 4% de Corée, soit près de 4 millions d'euros.

Près de 11 000 tonnes de véhicules importées en 2020 dont près de 8 sur 10 de la Métropole

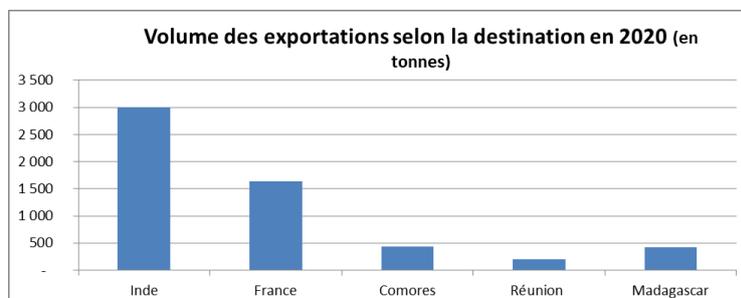
	2018	2019	2020	1er semestre 2021	Part en 2018	Part en 2020	Evol. 2018/2020
France	7 046	8 345	8 524	5 891	84%	78%	21%
UE hors France	511	754	901	423	6%	8%	76%
Asie	481	530	1 053	530	6%	10%	119%
Zone Océan Indien	215	257	220	187	3%	2%	2%
Afrique	91	137	155	139	1%	1%	70%
Amérique	33	55	78	33	0%	1%	139%
Europe hors UE	-	3	-	-	0%	0%	-
Ensemble	8 376	10 081	10 932	7 203	100%	100%	31%

Source : Douanes, traitement DEETS

78% des véhicules sont importés de la Métropole, volume en hausse de 21% sur 3 ans. Le volume d'importation de l'Asie a doublé sur cette période (119%).

Le volume de l'UE hors France et de l'Afrique a eu une énorme hausse de 70%.

Un flux d'export constitué exclusivement de la réexportation de produits et de l'exportation de déchets



Source : Douanes, traitement DEETS

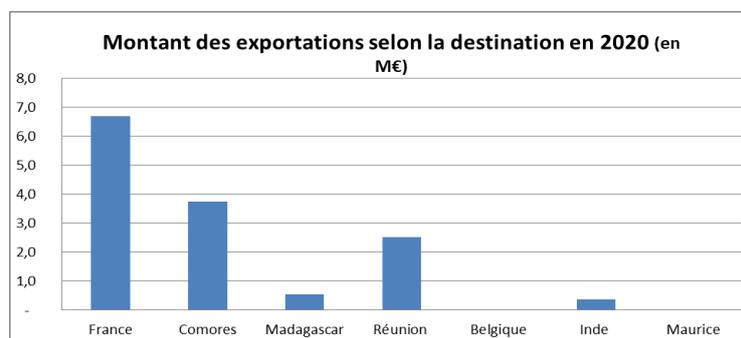
En 2020, 4 milles tonnes de produits exportés pour un montant total de 46 millions d'euros vers deux principaux pays (la France et l'Inde). Environ la moitié du volume des produits a été envoyée en Inde pour un coût total de 3 millions d'euros.

Il s'agit exclusivement de déchets recyclables de toute nature (cartons, en verre, en aluminium, en acier).

Selon l'organisme chargé du recyclage, la collecte de ce type de déchets est trop faible pour envisager un recyclage sur place.

Par ailleurs, en 2020, près de 7 millions d'euros de produits ont été réexportés en Métropole, en 2018 c'était 12 millions d'euros. Cela correspond à 657 tonnes de déchets électroménagers froids et hors froids, des déchets industriels et des combustibles usagers.

Mayotte réexporte aux Comores plus de 3 millions d'euros de biens tels que des véhicules usagers envoyés par des particuliers. Des matériels audiovisuels sont également exportés vers ce pays. Les déchets électroménagers ont été envoyés pour un montant de 500 milles euros.



Focus sur les importations par typologie de produits **Epices**

Cette partie de l'étude a pour finalité d'analyser les flux d'importation de droit commun par typologie de produits, sur ces trois dernières années.

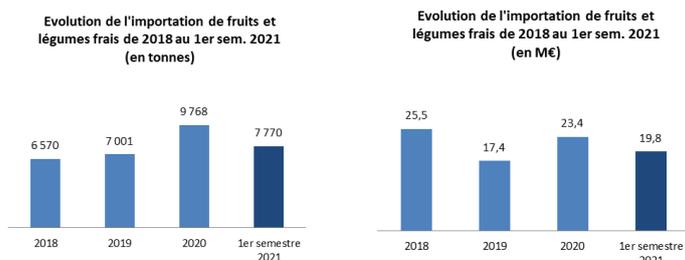
Ce chapitre est composé de deux grandes parties. L'une traite de l'importation des produits alimentaires et l'autre des produits industriels et manufacturés.

Importation des produits alimentaires

Fruits et légumes frais

L'importation (et l'exportation) de certains fruits et légumes sont subordonnées au respect de normes de commercialisation. Les importateurs (et exportateurs) de fruits et légumes ont l'obligation de déclarer aux organismes de contrôles nationaux toutes les informations nécessaires à l'organisation et à l'exécution des contrôles de conformité.

Entre 2018 et jusqu'à la fin du 1er semestre 2021, au total 3 761 déclarations d'importations de fruits et légumes frais ont été établies à Mayotte, pour un volume de 31 108.5 tonnes valant au total 86.1 millions d'euros.



Source : Douane – Traitement : DEETS

Malgré la crise sanitaire en 2020, le volume de fruits et légumes frais importé sur l'île atteint 9 768 tonnes.

Il augmente de près de 39.5 % par rapport à l'année précédente (+6.5% entre 2018 et 2019).

Avec près de 2 635 tonnes, le trio de condiments oignons/ail/échalottes sont les premiers produits importés dans cette catégorie. Ce qui représente 27% du volume total des fruits et légumes, suivis de loin par les oranges (10.4%).

En ce qui concerne les importateurs, leur nombre est en constante augmentation, passant de 52 à 73 de 2018 à fin 2020, répartis de manière inégale sur tout le territoire.

En 2020, les dix plus gros importateurs font venir à eux seuls 8 274 tonnes, soit 84.7 % du volume total. Cette proportion baisse chaque année à mesure que le nombre d'importateurs augmente (-4% entre 2018 et 2020).

S'agissant de l'origine des produits en 2020, la très grande majorité des fruits et légumes (8 sur 10) proviennent de trois zones : 37 %, des pays avoisinants (Afrique du Sud, Madagascar et La Réunion), 28 % de la France métropolitaine, et 17 % sont issus de l'Asie, essentiellement de l'Inde.

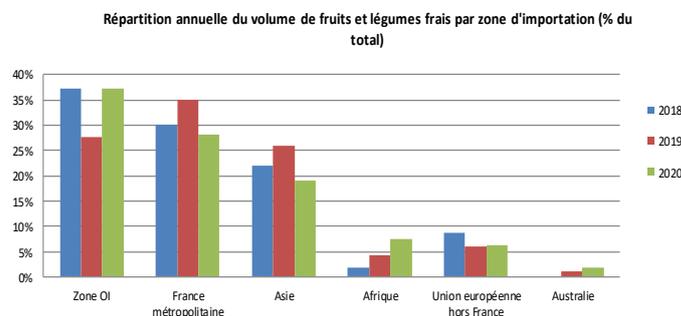
Ce sont pour les trois quarts des pommes, des oranges et des mandarines en ce qui concerne l'Afrique du Sud, plus diversifiés pour Madagascar mais composés tout de même à 80% de taros et d'oignons.

Venant de La Réunion ce sont des tomates (44%), des oignons et des carottes.

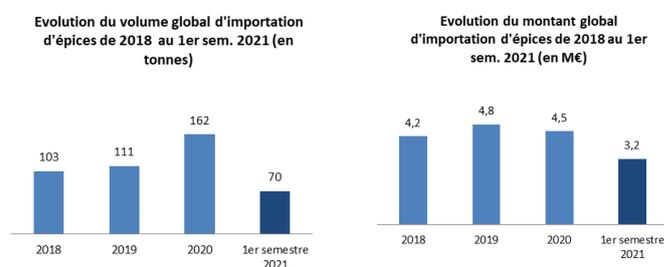
Pour ce qui est de la métropole, les produits sont beaucoup plus diversifiés avec toutefois plus de 41% de pomme de terre.

Enfin, il s'agit exclusivement d'oignons pour ce qui concerne l'Inde.

727 déclarations d'importations d'épices ont été enregistrées à Mayotte entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021, pour un volume de 445.7 tonnes valant 16.7 millions d'euros. Le volume connaît une augmentation de 46.4% entre 2019 et 2020 (contre seulement 8.1% entre 2018 et 2019).



Source : Douane – Traitement : DEETS

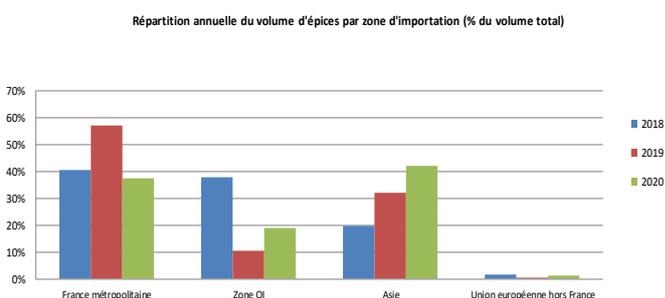


Source : Douane – Traitement : DEETS

Le nombre d'importateurs d'épices augmente d'année en année, passant de 38 en 2018 à 53 en 2020. Les 10 plus importants ont fait venir 140.8 tonnes d'épices en 2020, soit 86.7 % du volume total. Cette proportion est cependant en baisse chaque année puisque l'on observe 8.6% en moins depuis 2018.

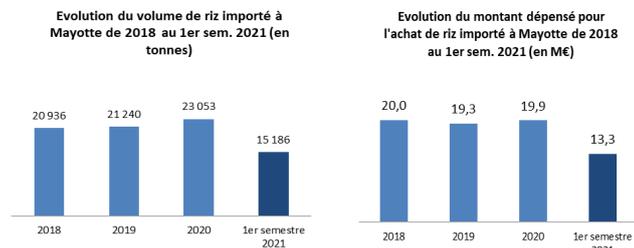
S'agissant de la provenance des épices consommées à Mayotte en 2020, 8 tonnes sur 10 viennent de l'Asie et de la France métropolitaine.

L'Asie est de plus en plus sollicitée (+ 92% entre 2019 et 2020), tout particulièrement les Emirats Arabes Unis d'où proviennent 86% des épices asiatiques, composés pour les deux tiers de poivre, cumin et curcuma. Le volume issu de cette zone augmente régulièrement en effet et a été multiplié par 3 depuis 2018, atteignant 42% du volume global consommé sur le territoire et détrônant la France métropolitaine qui jusque-là était le 1^{er} fournisseur de Mayotte en épices.



Riz

Sur la période allant de 2018 au 1er semestre 2021, 1 225 déclarations d'importations de riz ont été établies à Mayotte, pour un volume de 80 414 tonnes valant 72.6 millions d'euros.



Source : Douane – Traitement : DEETS

On dénombre chaque année une quarantaine d'importateurs de riz à Mayotte avec une liste qui évolue sensiblement. On retrouve néanmoins le même top 4 d'importateurs/distributeurs à chaque fois qui à eux seuls détiennent 86% du riz consommé à Mayotte. En 2020, les 10 plus gros font venir 98% du volume total.

Pratiquement tout le riz importé à Mayotte provient de l'Asie: de la Thaïlande, du Viet Nam et du Cambodge, avec respectivement, 41.4%, 40.8% et 17.3% en 2020.

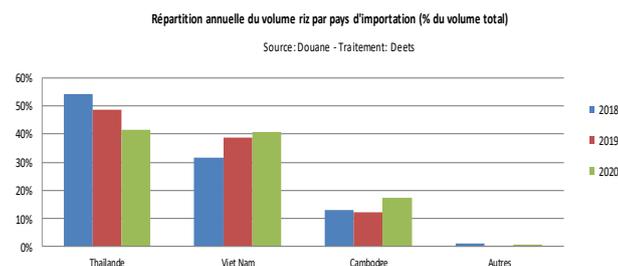
On note cependant une baisse progressive des importations provenant de la Thaïlande (-16 % entre 2018 et 2020), alors que parallèlement les deux autres pays voient leur volume de riz pour Mayotte augmenter, respectivement +41.9% et +46.3% sur la même période).

Importation des produits industriels et manufacturés

Matériaux en contact avec les denrées alimentaires

Cette section traite des importations de produits de type « couverts » tels qu'enregistrés dans la base de données Canope. Il s'agit de produits tels que les marmites, les poêles, les casseroles, les bassines en aluminium et autres ustensiles de cuisines.

De 2018 au premier semestre 2021, 1 567 déclarations d'importations de tels matériaux en contact avec les denrées alimentaires ont été établies sur le territoire, pour un volume de 289.2 tonnes ayant une valeur de 7.3 M€.



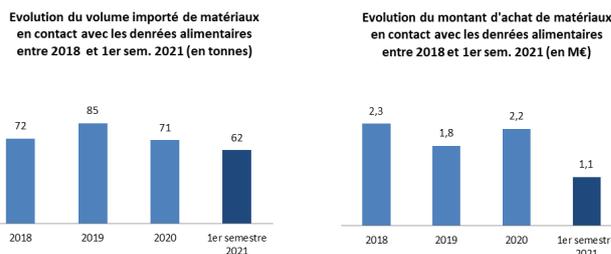
Source : Douane – Traitement : DEETS

Cette section est caractérisée par un nombre très élevé d'importateurs (en moyenne 400 par an) dont la liste varie très fortement au fil des années.

En 2020, il s'agit de produits provenant presque exclusivement de l'Asie puisque le taux correspondant atteint 95.4% du volume global.

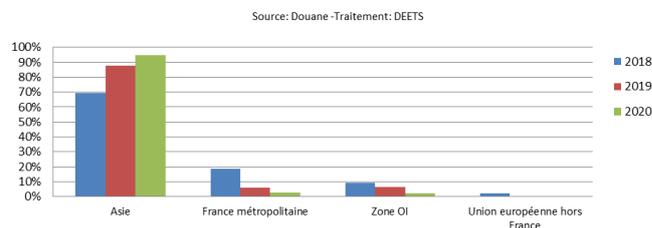
Ils se répartissent de la manière suivante: la moitié d'entre eux est issue des Emirats Arabes Unis, 40% de l'Inde, 2.5% de la Malaisie, et enfin, 2.3% de la Chine.

La part du volume globale des ustensiles de cuisine importés à Mayotte et en provenance de l'Asie est en constante augmentation entre 2018 et 2020 tandis que celle issue de la France métropolitaine ou d'ailleurs, déjà très peu significative, diminue régulièrement.



Source : Douane – Traitement : DEETS

Les matériaux en contact avec les denrées alimentaires proviennent à 95.4% de l'Asie

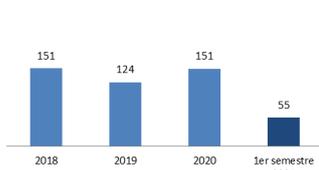


*Autres : Pakistan Inde France Métropolitaine Emirats Arabes Unis, Madagascar la Réunion, Turquie Maurice et Royaume Unis

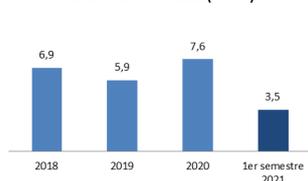
Jouets

Entre 2018 et le 1er semestre 2021, 1 308 déclarations relatives à l'importation de jouets ont été enregistrées, pour un volume de 481.6 tonnes ayant une valeur de 23.9 M€.

Evolution du volume global de jouets importé de 2018 au 1er sem. 2021 (en tonnes)



Evolution du montant d'achat de jouets de 2018 au 1er sem. 2021 (en M€)



Source : Douane – Traitement : DEETS

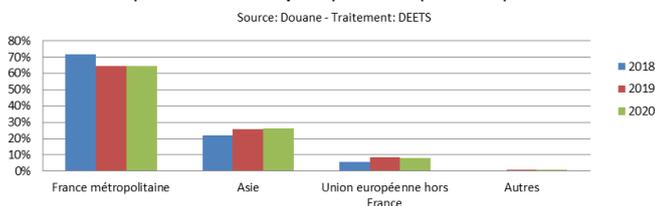
En 2020, 180 importateurs de jouets sont répertoriés sur l'île, contre 203 l'année précédente.

Cette même année, les 10 plus gros importateurs font venir sur le territoire 85.9% du volume global de jouets importés.

S'agissant de la provenance de ces produits, la France métropolitaine demeure le principal fournisseur de l'île chaque année, bien que le volume importé du continent soit en baisse depuis 2018 (-10.6%).

En 2020, près de 65% du volume de jouets importés à Mayotte viennent ainsi de l'hexagone. Ensuite vient l'Asie avec 26.2% du volume global, principalement de la Chine (22.7%).

Répartition du volume de jouets par zone d'importation et par année



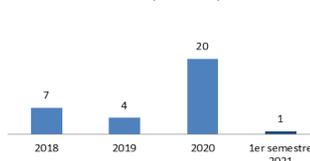
Source : Douane – Traitement : DEETS

*Autres : Pakistan Inde France Métropolitaine Emirats Arabes Unis, Madagascar la Réunion, Turquie Maurice et Royaume Unis

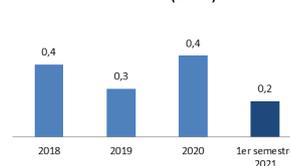
Produits de puériculture

En 2020, 5 fois plus de produits de puériculture sont enregistrés par rapport à l'année 2019. Ce sont essentiellement des landaus et des accessoires liés au déplacement des enfants (marche-bébé, poussettes, trottinettes, voitures).

Evolution du volume de produits de puériculture importés entre 2018 et 1er sem. 2021 (en tonnes)



Evolution du montant d'achat de produits de puériculture importés entre 2018 et 1er sem. 2021 (en M€)



Source : Douane – Traitement : DEETS

La liste des importateurs de ces produits tend à la baisse constamment, passant de 36 à 25 entre 2018 et 2020.

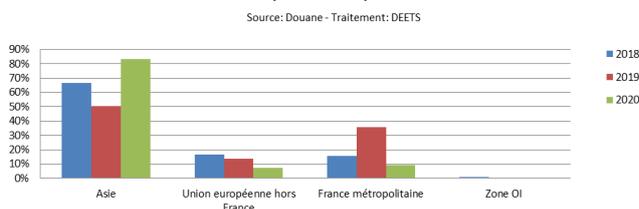
Les 10 plus gros importateurs font venir 19.4 tonnes de produits de puériculture, soit 97.5% du volume global importé en 2020.

A noter que souvent les importateurs de ce type de produit n'importent pas tous les ans. C'est par exemple le cas pour 8 des 10 importateurs les plus importants.

Ainsi, seuls deux d'entre eux font venir des produits sur les trois années étudiées.

Pour ce qui concerne la provenance des produits de puériculture, malgré la fluctuation du volume importé annuellement sur l'île, l'Asie demeure en première place, principalement la Chine d'où proviennent plus des trois quarts des produits en 2020, suivi de l'hexagone avec seulement 9.2% puis de l'Union européenne hors France (7.6%).

Répartition du volume de produits de puériculture importés en 2020 par zone de provenance et par an



Source : Douane – Traitement : DEETS

CONCLUSION

L'économie mahoraise est caractérisée par d'importants flux d'importation qui s'intensifient au fil des années.

De manière générale, hormis la France Métropolitaine, les opérateurs privilégient les échanges avec les pays de l'Union européenne ou dans la région de l'Asie.

La crise sanitaire n'a pas particulièrement impacté les relations commerciales avec l'extérieur.

L'importance de ces flux nécessite que les services compétents maintiennent une grande vigilance et optimisent les contrôles afin de garantir la qualité et la conformité des produits importés ainsi que la sécurité pour les consommateurs mahorais.

DEFINITIONS

Importations

Il s'agit d'opérations par lesquelles des non-résidents fournissent des biens et des services à des résidents.

Exportations

sont des opérations par lesquelles des résidents fournissent des biens et des services à des non-résidents.

Taux de couverture

Indicateur qui sert à mesurer l'équilibre des échanges en effectuant le rapport entre les exportations et les importations et en multipliant par 100. Il mesure ainsi l'indépendance économique du pays/territoire.

Solde ou balance commercial

exprime la différence entre la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés par le même pays sur une année N.

Pour calculer la balance commerciale la comptabilité nationale procède à l'évaluation des exportations et des importations de biens à partir des statistiques douanières

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure s'enclenche lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Un produit manufacturé est un bien ou objet résultant d'une activité humaine à partir de matières premières, dans l'objectif de remplir un besoin final matériel, indirectement vital, utile ou agréable pour l'homme, un groupe, une société, un individu...

SOURCE DES DONNEES

Les données de cette étude sont issues de l'Insee pour la première partie et pour la seconde, de CANO-PEE, logiciel de déclarations en douane.

**Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS)
de Mayotte**

Adresse site Mamoudzou : DEETS de Mayotte, 3 bis rue mahabou, 97 600 Mamoudzou

Adresse site Kawéni : DEETS de Mayotte, centre d'affaires Maharadjah - Bât. A et C - Kawéni - BP 104
- 97600 Mamoudzou

Téléphone : 02 69 61 16 57

Courriel : 976.statistiques@deets.gouv.fr

Site internet : [Deets Mayotte](#)

Directeur de publication : Michel-Henri MATTERA

Réalisation : Syttie-Zalifa ABDILLAHI et Zenab DAOUD, Service Etudes Statistiques et Evaluation (SESE)

Date de Publication : le 26/04/2023



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*